

Séance ordinaire du 4 juin 2018

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce quatrième jour de juin deux mille dix-huit (4 juin 2018) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« La vie, c'est comme un appareil photo : zoomez ce qui est important, capturez les bons moments, développez le meilleur et supprimez le reste. Et si le résultat ne donne pas ce que vous souhaitiez, recommencez! »

Anonyme

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2017

4. Correspondance

5. Trésorerie

6. Adoption des comptes fournisseurs

7. Adoption du règlement numéro 447-2018 décrétant l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement et un emprunt de 369 000 \$ pour pourvoir aux dépenses relatives à son acquisition

8. Adoption des projets de règlements d'urbanisme numéros 404-2018, 405-2018, 406-2018, 407-2018 et 408-2018

9. Déclaration de compétence de la MRC de Maskinongé - Réseau de télécommunication - Fibres optiques

Séance ordinaire du 4 juin 2018

10. *Retrait de la municipalité du programme Municipalité amie des aînés (MADA)*
11. *Couverture du territoire par la Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Maskinongé (SADC) – Services-conseils et de financement - Développement durable des commerces et entreprises*
12. *Renouvellement emprunt temporaire – Autorisation de signataires Règlement numéro 436-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 2 573 000 \$ pour la mise à jour du système de traitement des eaux usées*
13. *Ouverture d'un emprunt temporaire – Marge de crédit – Autorisation de signataires – Règlement 446-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 2 998 452 \$ pour des travaux de réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne*
14. *Affectation du surplus d'excédents de fonctionnements – Transfert au surplus réservé à l'eau potable*
15. *Autorisation – Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » - Réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne - AIRRL-2017-441*
16. *Octroi de contrat – Harnois Groupe pétrolier – Fourniture de produits pétroliers (2018-2021)*
17. *Octroi de contrat – Groupe Vigneault – Entretien des lumières de rues (2018)*
18. *Vente du camion 10 roues de marque Volvo, année 1997*
19. *Autorisation de signataires – Entente préliminaire - Développement domiciliaire – Prolongement de la rue des Seigneurs - Phase VI*
20. *Service incendie - Embauche et nomination d'un pompier*
21. *Organisation municipale de la sécurité civile – Démission d'un membre*
22. *Demande d'autorisation à la CPTAQ – Madame Manon Martin et monsieur André Boisvert – Lot 5 774 297 du cadastre du Québec*
23. *Demande de dérogation mineure de monsieur Ghislain Loranger à l'égard de l'immeuble sis au 301, chemin Saint-Thomas, lot 2 545 989 du cadastre du Québec*
24. *Demande de dérogation mineure de monsieur Réal Pellerin à l'égard du lot 6 231 954 du cadastre du Québec*
25. *Demande de dérogation mineure de madame Nicole Gauthier à l'égard de l'immeuble sis au 131, 4^e Rang, lot 2 546 511 du cadastre du Québec*
26. *Demande de dérogation mineure de madame Marie-Christine Bourbeau et monsieur Joey Duchesne à l'égard de l'immeuble sis au 30, Place du Moulin, lot 4 573 196 du cadastre du Québec*
27. *Demande de dérogation mineure de monsieur David Marcoux à l'égard de l'immeuble sis au 17, 1^{re} rue du Lac-des-Érables*
28. *Modification de la résolution numéro 2018-05-128 - Demande de dérogation mineure de monsieur Gaston Berthiaume à l'égard des lots 2 546 502 et 2 546 503 du cadastre du Québec*
29. *Embauche des moniteurs — Camp de jour, édition 2018*
30. *Autorisation d'embauche de moniteurs - Fête nationale*
31. *Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) – Aide financière pour les aînés et les jeunes familles*
32. *Demande d'autorisation pour l'utilisation de rues – Club Milpat - Demi-Marathon Marcel-Jobin*
33. *Résolution d'appui à la MRC de Mékinac – Festival Western de Saint-Tite*
34. *Demande de prêt de matériel – Société de recherche sur le cancer - Événement « Randonnée La Foulée Mauricienne »*
35. *Demande d'accès gratuit à la salle communautaire - Les Marcheurs de Joliette - Nuitée durant la Neuvaine*
36. *Appartenance Mauricie – Demande d'achat de calendriers historiques 2019 portant sur le thème de la mode et de l'habillement dans toutes les sphères de la vie des Mauriciens de 1860 à aujourd'hui*

Séance ordinaire du 4 juin 2018

- 37. *Motion de félicitations – Comité d'embellissement – Distribution d'environ 500 arbres et échange de vivaces*
- 38. *Affaires diverses*
- 38.1 *Motion de félicitations - 40^e anniversaire de fondation du journal Le Stéphanois*
- Période de questions*
- 39. *Clôture de la séance*

2018-06-141

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la séance ordinaire du mois de juin. En premier lieu, il les informe du fait que, conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal*, il doit désormais présenter, au cours de la séance du mois de juin, les faits saillants du rapport financier de l'année précédente qui a été déposé par les vérificateurs externes. Il livre donc son rapport pour l'exercice financier de 2017.

En deuxième lieu, il mentionne que le prolongement du réseau d'aqueduc municipal vers le secteur des Grès s'est très bien déroulé puisque les travaux sont terminés, quatre semaines plus tôt que prévu. Il remercie les citoyens pour leur patience et leur collaboration habituelles durant les travaux.

Ensuite, il annonce que, dans le dossier de la problématique d'accumulation d'eau du secteur des Gouverneurs, la firme Arrakis Consultants est actuellement en train d'effectuer des vérifications et des analyses sur le terrain, afin de caractériser le comportement de l'eau souterraine dans ce secteur. La firme devrait rendre son rapport d'analyse au cours du mois de septembre prochain. Ce rapport servira à orienter la municipalité vers une piste de solutions pour remédier à la situation.

En terminant, il félicite le Comité d'embellissement pour la distribution d'environ 500 arbres lors de l'activité d'échange de vivaces tenue le 19 mai. Aussi, il félicite tous les bénévoles d'hier et d'aujourd'hui qui ont contribué au journal Le Stéphanois qui fête cette année son 40^e anniversaire de fondation.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2018-06-142

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 juin 2018

3. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2017



Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

1230, rue Principale
Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0
Téléphone : 819 299-3832
Télécopieur : 819 535-1246
Courriel : saint-etienne-des-gres@mun-stedg.qc.ca
Page WEB : www.mun-stedg.qc.ca

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2017

Mesdames, Messieurs,
Membres du conseil,
Chers concitoyens, concitoyennes,

Bonsoir,

En tant que maire de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal*.

1. LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS ET LE DERNIER RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

1.1 Les derniers états financiers

En 2017, le résultat des opérations des activités financières, après affectations, s'est soldé par un excédent net favorable de 416 774 \$. Au 31 décembre 2017, l'avoir des contribuables se chiffrait à 11 868 975 \$ ainsi réparti :

- ⇒ un surplus accumulé non affecté de 729 995 \$;
- ⇒ un surplus accumulé affecté au site web : 970 \$, télémétrie : 46 656 \$, plan et règlements d'urbanisme : 566 \$, TECQ : 27 848 \$, muret : 85 520 \$, moteur électrique : 4 726 \$, bâtiment au terrain soccer : 22 505 \$ et plancher de la salle communautaire : 49 862 \$;
- ⇒ des fonds réservés de 93 825 \$;
- ⇒ un investissement net dans les éléments à long terme pour 12 685 646 \$;
- ⇒ le financement des investissements en cours pour (1 881 144 \$).

Au 31 décembre 2017, l'endettement net à long terme de la municipalité était de 9 089 373 \$, par rapport à une richesse foncière 2017 (rôle déposé le 19 septembre 2016) de 346 095 400 \$, représentant ainsi un ratio de 2,63 %.

En ajoutant à l'endettement à long terme de la municipalité la quote-part dans la dette à long terme consolidée de la MRC de Maskinongé de 1 040 899 \$, nous obtenons ainsi un endettement total net à long terme de 10 130 272 \$ au 31 décembre 2017. Ainsi, l'endettement total à long terme par rapport à la richesse foncière 2017 représente un ratio de 2,93 %.

Au 31 décembre 2017, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avait une dette à long terme de 9 089 373 \$, incluant un montant de 3 235 591 \$, attribuable aux dettes des différents développements domiciliaires qui constituent des taxes de secteur et incluent les dépenses à financer.

Séance ordinaire du 4 juin 2018

1.2 Le rapport des vérificateurs 2017

Le rapport annuel des vérificateurs pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2017 a été émis sans réserve. Ce même rapport stipule que les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

2. LES RÉALISATIONS 2017

Voici les dépenses en immobilisations et travaux majeurs réalisés en 2017 :

- ❖ construction d'un bâtiment au terrain de soccer;
- ❖ préparation des plans et devis en vue de la mise à niveau des étangs aérés;
- ❖ élaboration du plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures souterraines;
- ❖ réfection du plancher de la salle communautaire;
- ❖ remplacement des vitres thermos à l'hôtel de ville;
- ❖ réfection du muret de la côte de l'église;
- ❖ bouclage de la rue Saint-Honoré;
- ❖ achat d'un tracteur à pelouse;
- ❖ achat d'un tracteur multifonctionnel;
- ❖ installation d'une borne de recharge électrique;
- ❖ installation de bacs enfouis pour la récupération et les déchets au parc des Grès;
- ❖ rechargement et installation d'un système de drainage du stationnement au parc des Grès;
- ❖ démolition des anciens bâtiments (bar le Trio, bâtiment #4 et restaurant), terrassement et aménagement paysager au pavillon des loisirs au parc des Grès;
- ❖ finition extérieure du bâtiment des marqueurs au petit terrain du parc des Grès;
- ❖ aménagement du parc François-Chrétien;
- ❖ installation de pots décoratifs en grès aux 4 coins;
- ❖ asphaltage des sentiers au parc Réal-St-Onge;
- ❖ installation d'un drainage pluvial rue des Gouverneurs;
- ❖ rechargement de la rue Linda;
- ❖ glissières de sécurité au 5^e Rang;
- ❖ travaux de réfection des fossés au Lac Bourassa;
- ❖ achat d'un radar mobile;
- ❖ installation d'un filet et de luminaires pour le Dek hockey.

En conclusion, c'est tous ensemble que nous pouvons accomplir de belles et grandes choses. Donc, un grand merci à mes collègues, à toute l'équipe municipale, à tous nos bénévoles qui, individuellement ou par le biais d'organismes, font de Saint-Étienne-des-Grès une communauté fière et dynamique où il fait bon vivre.

Merci de votre attention.

Robert Landry, maire

4. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2018-06-04 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

Séance ordinaire du 4 juin 2018

2018-06-143

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2018-06-04.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Trésorerie

Rien à ce point.

6. Adoption des comptes fournisseurs

2018-06-144

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 mai 2018*, totalisant 219 848,78 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 mai 2018*, d'une somme de 273 566,21 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

7. Adoption du règlement numéro 447-2018 décrétant l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement et un emprunt de 369 000 \$ pour pourvoir aux dépenses relatives à son acquisition

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 1063 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT que le coût estimé du projet est de **369 000 \$**, tel que présenté à l'annexe 1 du règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné par Gaëtan Léveillé lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018, et que le projet de règlement y a été dûment présenté;

2018-06-145

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 447-2018 décrétant l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement et un emprunt de 369 000 \$ pour pourvoir aux dépenses relatives à son acquisition.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 juin 2018

8. Adoption des projets de règlements d'urbanisme numéros 404-2018, 405-2018, 406-2018, 407-2018 et 408-2018

2018-06-146

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les projets de règlements d'urbanisme suivants :

- Le règlement numéro 404-2018, intitulé *Plan d'urbanisme*;
- Le règlement numéro 405-2018, intitulé *Règlement de zonage*;
- Le règlement numéro 406-2018, intitulé *Règlement de lotissement*;
- Le règlement numéro 407-2018, intitulé *Règlement administratif*;
- Le règlement numéro 408-2018, intitulé *Règlement de construction*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Déclaration de compétence de la MRC de Maskinongé - Réseau de télécommunication - Fibres optiques

CONSIDÉRANT que la MRC de Maskinongé a adopté, le 14 mars 2018, une résolution d'intention de déclarer compétence en télécommunications;

CONSIDÉRANT que la MRC de Maskinongé accorde aux municipalités jusqu'au 15 juillet 2018 pour se prononcer sur ladite déclaration de compétence;

CONSIDÉRANT que la MRC de Maskinongé invite les municipalités à faire connaître leur position le plus rapidement possible pour lui permettre de fournir à MASKICOM, corporation sans but lucratif mise sur pied pour développer et exploiter un réseau de télécommunication sur le territoire de la MRC de Maskinongé et ses environs, l'endossement exigé par l'institution prêteuse pour des emprunts bancaires;

CONSIDÉRANT que le fait de souscrire à ladite compétence implique un engagement financier de la municipalité en tant que caution pour les emprunts de MASKICOM qu'endossera la MRC et qui pourraient atteindre, selon les données connues, 5 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que la subvention gouvernementale de 10,4 millions de dollars garantit aux citoyens actuellement dépourvus du service internet haute vitesse la possibilité de s'abonner au service qu'offrira MASKICOM à moyen terme, peu importe la prise de position de leur Conseil municipal à l'égard de la déclaration de compétence de la MRC en télécommunications;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut revoir son intention sans pénalité avant le 15 juillet 2018 et avec pénalités après cette date;

2018-06-147

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, conformément à l'article 10.1 du *Code municipal*, exprime son accord relativement à l'exercice de la MRC de la compétence 1 décrite à la résolution 62/03/18 comme suit :

« *Compétence 1 : La Dorsale*

-Continuer les ententes avec les municipalités locales en suivi des ententes antérieures de 2004 et 2011; ».

Il est de plus résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, conformément à l'article 10.1 du *Code municipal*, exprime son désaccord relativement

Séance ordinaire du 4 juin 2018

à l'exercice de la MRC des compétences 2 et 3 décrites à la résolution 62/03/18 comme suit :

« Compétence 2 : Développement

-Appuyer et supporter le développement et le déploiement d'un réseau internet haute vitesse par fibre optique sur le territoire incluant son démarrage jusqu'à la fin de la construction du réseau;

Compétence 3 : Exploitation

-Appuyer et supporter l'exploitation d'un réseau visé à la *Compétence 2 Développement*; »

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise par la poste à la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Retrait de la municipalité du programme Municipalité amie des aînés (MADA)

CONSIDÉRANT la lourdeur des procédures du programme *Municipalité amie des aînés (MADA)* de la MRC de Maskinongé, auquel la municipalité était participante;

CONSIDÉRANT que les familles et les aînés sont au cœur des préoccupations de la municipalité et qu'il existe un comité local actif au développement des politiques familiales;

2018-06-148

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avise la MRC de Maskinongé qu'elle se retire du programme *Municipalité amie des aînés (MADA)* et qu'elle s'occupe localement de ses politiques familiales.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise par la poste à la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Couverture du territoire par la Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Maskinongé (SADC) – Services-conseils et de financement - Développement durable des commerces et entreprises

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès travaille actuellement en collaboration avec le Centre d'aide aux entreprises de Trois-Rivières (CAE) pour des services-conseils et des services de financement relativement au développement durable de ses commerces et entreprises;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès fait partie de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la MRC de Maskinongé offre des services et propose des profils d'investissements qui sont plus appropriés à la dimension des commerces et entreprises de la municipalité, tels que le fonds Stratégie jeunesse et la mesure SAPE;

Séance ordinaire du 4 juin 2018

2018-06-149

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande que le territoire de la municipalité soit couvert par la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la MRC de Maskinongé pour l'obtention de services-conseils et de services de financement des commerces et entreprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**12. Renouvellement emprunt temporaire – Autorisation de signataires
Règlement numéro 436-2016 décrétant une dépense et un emprunt de
2 573 000 \$ pour la mise à jour du système de traitement des eaux usées**

2018-06-150

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle, pour une période d'un an, l'emprunt temporaire d'une somme allant jusqu'à 2 573 000 \$, soit 100 % des dépenses prévues et effectuées au règlement d'emprunt numéro 436-2016 et son émission auprès de la Caisse populaire de l'Ouest de la Mauricie, de manière progressive et temporaire (taux variable).

Il est de plus résolu d'autoriser le Maire et la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents requis au financement présent, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**13. Ouverture d'un emprunt temporaire – Marge de crédit – Autorisation de
signataires – Règlement 446-2018 décrétant une dépense et un emprunt de
2 998 452 \$ pour des travaux de réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne**

CONSIDÉRANT l'article 1093 du *Code municipal* par lequel une municipalité peut contracter des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 14 mai 2018, du règlement d'emprunt 446-2018 décrétant une dépense et un emprunt de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent cinquante-deux dollars (2 998 452 \$) pour des travaux de réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne sur 4 060 mètres;

2018-06-151

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'ouverture d'un emprunt temporaire, sous forme de marge de crédit, auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, pour un montant n'excédant pas deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent cinquante-deux dollars (2 998 452 \$).

Il est aussi résolu d'autoriser le Maire, M. Robert Landry, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**14. Affectation du surplus d'excédents de fonctionnements – Transfert au
surplus réservé à l'eau potable**

2018-06-152

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de 6 673 \$ du surplus d'excédents de fonctionnements de 416 774 \$, confirmé pour

Séance ordinaire du 4 juin 2018

l'exercice financier de 2017, et le transfert de cette affectation au surplus réservé à l'eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Autorisation – Dépôt d’une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » - Réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne - AIRRL-2017-441

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a pris connaissance des modalités d’application du volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » (AIRRL) du *Programme d’aide à la voirie locale* (PAVL);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire présenter une demande d’aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès s’engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l’ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’option suivante: l’estimation détaillée du coût des travaux;

2018-06-153

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle, et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la présentation d’une demande d’aide financière pour les travaux admissibles (projet # AIRRL-2017-441), confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat – Harnois Groupe pétrolier – Fourniture de produits pétroliers (2018-2021)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d’offres public publié le 7 mai 2018 dans le système électronique d’appel d’offres SEAO et dans le journal Le Nouvelliste, pour la fourniture de produits pétroliers (2018-2021);

CONSIDÉRANT qu’un (1) entrepreneur a présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Harnois Groupe pétrolier	80 219,15 \$

2018-06-154

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la fourniture de produits pétroliers (2018-2021) à Harnois Groupe pétrolier, soumissionnaire conforme, au prix de 80 219,15 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 juin 2018

17. Octroi de contrat – Groupe Vigneault – Entretien des lumières de rues (2018)

2018-06-155

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Groupe Vigneault le contrat pour l'entretien des lumières de rues, saison 2018, pour un montant de 4 537,98 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Vente du camion 10 roues de marque Volvo, année 1997

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6.1 du *Code municipal* à l'effet que l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se départir du camion 10 roues de marque Volvo 1997;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres sur invitation envoyé à cinq (5) soumissionnaires, une (1) soumission a été reçue aux bureaux de la municipalité, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (en plus des taxes)
Les Camions Stéphane Blain inc.	6 551 \$

2018-06-156

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la vente du camion 10 roues de marque Volvo, année 1997, pour la somme de 6 551 \$, en plus des taxes, à l'entreprise Les Camions Stéphane Blain inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Autorisation de signataires – Entente préliminaire - Développement domiciliaire – Prolongement de la rue des Seigneurs - Phase VI

CONSIDÉRANT la demande du promoteur, monsieur Gilles Lefebvre, de procéder à la phase VI du développement domiciliaire sur le lot 5 199 701 du cadastre du Québec (rue des Seigneurs);

CONSIDÉRANT qu'une entente doit intervenir entre la municipalité et le promoteur quant à la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, ainsi que sur la prise en charge des coûts relatifs à ces travaux, mais que cette entente ne peut être conclue avant que les plans et devis de la phase VI ne soient déposés;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure une entente préliminaire entre la municipalité et le promoteur, monsieur Gilles Lefebvre, relativement au dépôt des plans et devis de la phase VI du développement domiciliaire de la rue des Seigneurs;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de cette entente préliminaire et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ladite entente a été transmise au promoteur du développement domiciliaire du prolongement de la rue des Seigneurs, phase VI, monsieur Gilles Lefebvre;

Séance ordinaire du 4 juin 2018

2018-06-157

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'entente préliminaire à intervenir entre la municipalité et le promoteur, monsieur Gilles Lefebvre, relativement au dépôt des plans et devis de la phase VI du développement domiciliaire de la rue des Seigneurs, et que le maire, monsieur Robert Landry et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, ladite entente. L'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Service incendie - Embauche et nomination d'un pompier

2018-06-158

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche et nomme monsieur Jean-François Massicotte au poste de pompier au sein du Service incendie à compter du 5 juin 2018. Le salaire et les conditions sont ceux prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Organisation municipale de la sécurité civile – Démission d'un membre

2018-06-159

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Georges Dontigny comme membre bénévole à titre de gérant de site, au sein de l'Organisation municipale de sécurité civile.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Madame Manon Martin et monsieur André Boisvert – Lot 5 774 297 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que les demandeurs, madame Manon Martin et monsieur André Boisvert, désirent céder une parcelle du lot 5 774 297 (parcelle située en îlot déstructuré) du cadastre du Québec, d'une superficie de 157,5 m², soit 0,0158 hectares, au propriétaire voisin, madame Lyne Fraser, en échange d'une partie du lot 2 544 635 (parcelle située en zone agricole) du susdit cadastre, d'une superficie équivalente;

CONSIDÉRANT que les demandeurs désirent procéder à un échange de parcelle de terrain, car il s'avère que la partie du terrain qu'ils utilisent dans le cadre de leur activité agricole, un centre équestre, pour la gestion du fumier (rampe) empiète sur la propriété voisine appartenant à Lyne Fraser;

CONSIDÉRANT que leur bâtiment agricole, une écurie, n'est pas conforme à la réglementation, car il est situé trop près de la limite latérale de la propriété;

CONSIDÉRANT que la propriétaire qui possède le lot voisin, madame Lyne Fraser, est consentante à céder ladite parcelle de terrain en échange d'une parcelle de terrain d'une superficie identique le long du chemin public;

CONSIDÉRANT qu'un tel échange permettrait l'acquisition d'une parcelle du lot 2 544 635, située en zone agricole, et contribuerait à l'agrandissement du lot agricole (5 774 297) des demandeurs;

Séance ordinaire du 4 juin 2018

CONSIDÉRANT que l'échange de lot est nécessaire afin que la propriété de madame Lyne Fraser demeure conforme à la réglementation municipale, et qu'il permettrait de rendre conforme aux règlements municipaux l'écurie des demandeurs;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aurait pas d'impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes des lots visés par la demande ou des lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste en l'utilisation des lots visés à une fin autre que l'agriculture et qu'une demande d'autorisation à la CPTAQ est requise;

2018-06-160

À CES CAUSES, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie le projet de madame Manon Martin et monsieur André Boisvert auprès de la CPTAQ, soit de céder une parcelle du lot 5 774 297 du cadastre du Québec, d'une superficie de 157,5 m², soit 0,0158 hectares, au propriétaire voisin, madame Lyne Fraser, en échange d'une partie du lot 2 544 635 du susdit cadastre, d'une superficie équivalente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Demande de dérogation mineure de monsieur Ghislain Loranger à l'égard de l'immeuble sis au 301, chemin Saint-Thomas, lot 2 545 989 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Ghislain Loranger consiste à permettre la construction d'un garage détaché d'une hauteur maximale de 190 pouces, ce qui représente environ 87 % de la hauteur de la résidence qui mesure 218 pouces de hauteur et qui est sise au 301, chemin Saint-Thomas, sur le lot 2 545 989 du cadastre du Québec situé dans la zone Rr-01;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 77 du *Règlement de zonage* 234-90 qui stipule que la hauteur maximale des bâtiments accessoires ne doit pas dépasser 80 % de la hauteur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2018-06-161

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Ghislain Loranger concernant le lot 2 545 989 du cadastre du Québec, situé dans la zone Rr-01, à l'effet d'autoriser la construction d'un garage détaché d'une hauteur maximale de 190 pouces, ce qui représente environ 87 % de la hauteur de la résidence qui mesure 218 pouces de hauteur et qui est sise au 301, chemin Saint-Thomas.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 juin 2018

24. Demande de dérogation mineure de monsieur Réal Pellerin à l'égard du lot 6 231 954 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Réal Pellerin consiste à permettre une marge avant maximale de 50 mètres pour l'implantation d'un bâtiment principal sur le lot 6 231 954 du cadastre du Québec situé dans la zone Ra-03;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 75 du *Règlement de zonage* 234-90 qui prescrit, pour l'implantation d'un bâtiment principal, une marge avant maximale de 16 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2018-06-162

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Réal Pellerin concernant le lot 6 231 954 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ra-03, à l'effet d'autoriser une marge avant maximale de 50 mètres pour l'implantation d'un bâtiment principal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Demande de dérogation mineure de madame Nicole Gauthier à l'égard de l'immeuble sis au 131, 4^e Rang, lot 2 546 511 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Nicole Gauthier consiste à régulariser l'implantation du bâtiment principal sis au 131, 4^e Rang, avec une marge avant de 5,80 mètres sur le lot 2 546 511 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-01;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 107 du *Règlement de zonage* 234-90 qui prescrit une marge avant minimale de 9,1 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2018-06-163

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure déposée par madame Nicole Gauthier concernant le lot 2 546 511 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-01, à l'effet de régulariser l'implantation du bâtiment principal sis au 131, 4^e Rang, avec une marge avant de 5,80 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Demande de dérogation mineure de madame Marie-Christine Bourbeau et monsieur Joey Duchesne à l'égard de l'immeuble sis au 30, Place du Moulin, lot 4 573 196 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Marie-Christine Bourbeau et monsieur Joey Duchesne consiste à permettre la construction d'un garage détaché d'une hauteur de 25 pieds, de même hauteur que la résidence

Séance ordinaire du 4 juin 2018

sis au 30, Place du Moulin, sur le lot 4 573 196 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ra-03;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 77 du *Règlement de zonage* 234-90 qui stipule que la hauteur maximale des bâtiments accessoires ne doit pas dépasser 80 % de la hauteur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2018-06-164

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure déposée par madame Marie-Christine Bourbeau et monsieur Joey Duchesne concernant le lot 4 573 196 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ra-03, à l'effet d'autoriser la construction d'un garage détaché d'une hauteur de 25 pieds, de même hauteur que la résidence sise au 30, Place du Moulin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Demande de dérogation mineure de monsieur David Marcoux à l'égard de l'immeuble sis au 17, 1^{re} rue du Lac-des-Érables

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur David Marcoux consiste à permettre l'implantation d'une piscine hors terre de 21 pieds qui empiéterait d'un maximum de 8 pieds à partir de l'alignement du bâtiment principal, dans la cour avant de la propriété sise au 17, 1^{re} rue du Lac-des-Érables, dans la zone AF-07;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient aux articles 30.1 et 34 du *Règlement de zonage* 234-90 qui stipulent que l'implantation d'une piscine en cour avant n'est pas permise;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2018-06-165

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure déposée par monsieur David Marcoux à l'effet d'autoriser l'implantation d'une piscine hors terre de 21 pieds qui empiéterait d'un maximum de 8 pieds à partir de l'alignement du bâtiment principal, dans la cour avant de la propriété sise au 17, 1^{re} rue du Lac-des-Érables, dans la zone AF-07.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Modification de la résolution numéro 2018-05-128 - Demande de dérogation mineure de monsieur Gaston Berthiaume à l'égard des lots 2 546 502 et 2 546 503 du cadastre du Québec

2018-06-166

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, en réponse à un avis de correction de la part de l'arpenteur attiré au dossier de la demande de dérogation mineure de M. Gaston Berthiaume quant à la mesure de la superficie totale des lots visés, modifie la résolution numéro 2018-05-128 en modifiant la superficie totale de chacun des lots visés, comme suit :

Séance ordinaire du 4 juin 2018

« Lot 2 546 502 : superficie totale de 1 444,1 m²;

Lot 2 546 503 : superficie totale de 1 205,0 m². »

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Embauche des moniteurs — Camp de jour, édition 2018

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

2018-06-167

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche six (6) moniteurs à temps plein, soit : mesdames Laurie-Anne Gauthier, Allyson Gagné, Louka Brouillette et Anne-Marie Brasseur, ainsi que messieurs Jérémy Paquette et Charles-Antoine Brasseur-Bouvier, et ce, à compter du 26 juin 2018 jusqu'au 10 août 2018 inclusivement. Le salaire versé aux moniteurs est le salaire minimum plus un dollar, tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Autorisation d'embauche de moniteurs - Fête nationale

2018-06-168

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'embauche de quatre (4) moniteurs pour l'animation de la Fête nationale, pour une journée, sur une période de 6 heures de travail. Le salaire versé aux moniteurs est le salaire minimum plus un dollar, soit 13 \$/heure, auquel s'ajoutent des avantages sociaux, le tout tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31. Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) – Aide financière pour les aînés et les jeunes familles

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la politique familiale municipale, le conseil municipal désire améliorer l'accès aux services offerts par la Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) pour les aînés et les jeunes familles de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

2018-06-169

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie une aide financière de 500 \$ à la Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) pour subventionner les travaux exécutés chez les aînés et de 500 \$ pour des services de gardiennage auprès des jeunes familles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

32. Demande d'autorisation pour l'utilisation de rues – Club Milpat - Demi-Marathon Marcel-Jobin

2018-06-170

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, le samedi 23 juin 2018, le Club Milpat Mauricie à emprunter les rues de la municipalité, pour la tenue de la 22^e édition du Demi-Marathon Marcel-Jobin : soit le 6^e Rang et le 7^e Rang.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 juin 2018

33. Résolution d'appui à la MRC de Mékinac – Festival Western de Saint-Tite

CONSIDÉRANT la correspondance de la direction de la MRC de Mékinac dans laquelle elle demande au conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès de l'appuyer dans le soutien inconditionnel qu'elle accorde à l'organisation du Festival Western de Saint-Tite afin qu'elle poursuive sa mission, soit de produire des rodéos professionnels, ainsi que des activités sportives et culturelles dans une ambiance festive unique, de promouvoir la culture Country-Western, de mettre en valeur la ville de Saint-Tite et sa région, Mékinac, afin de générer des retombées économiques majeures en Mauricie, au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que la direction de la MRC de Mékinac évoque l'offensive agressive que mènent certains activistes contre le Festival Western de Saint-Tite et la présentation de rodéos en général;

CONSIDÉRANT que la direction de la MRC de Mékinac demande l'appui du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès quand elle exhorte le gouvernement du Québec à intervenir avec diligence avant que l'activisme et les recours judiciaires utilisés ne mettent à mal ses milieux de vie, ses traditions et son économie;

CONSIDÉRANT que le bien-être des animaux fait consensus parmi la population et que la direction de la MRC de Mékinac affirme que, tel que corroboré par les nombreux et compétents vétérinaires qui ont été consultés, l'organisation du Festival Western de Saint-Tite met tout en œuvre pour y souscrire avant, pendant et après les compétitions;

CONSIDÉRANT que le Festival Western de Saint-Tite est reconnu depuis 50 ans comme un événement incontournable, tant par l'indéniable qualité du divertissement qu'il offre que par sa proposition touristique dont les retombées économiques directes ont généré plus de 45 millions de dollars en 2017, et ce, pour l'ensemble de la Mauricie et du Québec;

2018-06-171

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte d'appuyer la MRC de Mékinac dans le soutien inconditionnel qu'elle accorde à l'organisation du Festival Western de Saint-Tite afin qu'elle poursuive sa mission, soit de produire des rodéos professionnels, ainsi que des activités sportives et culturelles dans une ambiance festive unique, de promouvoir la culture Country-Western, de mettre en valeur la ville de Saint-Tite et sa région, Mékinac, afin de générer des retombées économiques majeures en Mauricie, au Québec et au Canada. Il est aussi résolu d'appuyer la MRC de Mékinac quand elle exhorte le gouvernement du Québec à intervenir avec diligence avant que l'activisme et les recours judiciaires utilisés ne mettent à mal ses milieux de vie, ses traditions et son économie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

34. Demande de prêt de matériel – Société de recherche sur le cancer - Événement « Randonnée La Foulée Mauricienne »

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Sonia Chatoyan, Directrice du développement à la Société de recherche sur le cancer, dans laquelle elle fait part aux membres du conseil municipal de la tenue de l'événement « Randonnée La Foulée Mauricienne », le samedi 23 juin 2018 à Saint-Étienne-des-Grès, une activité visant à amasser des fonds qui seront versés à la Société de recherche sur le cancer;

CONSIDÉRANT que madame Chatoyan demande au conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès de prêter aux organisateurs 15 tables servant à la tenue de cet événement;

Séance ordinaire du 4 juin 2018

2018-06-172

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le prêt de 15 tables, le samedi 23 juin 2018, aux organisateurs de l'événement « Randonnée La Foulée Mauricienne », une activité visant à amasser des fonds qui seront versés à la Société de recherche sur le cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

35. Demande d'accès gratuit à la salle communautaire - Les Marcheurs de Joliette - Nuitée durant la Neuvaine

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Louise Boisvert dans laquelle elle demande au conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès l'accès gratuit, pour les Marcheurs de Joliette, à la salle communautaire de Saint-Étienne-des-Grès pour une nuitée, le dimanche 12 août 2018 à partir de 19 h jusqu'à tôt le lendemain matin, dans le cadre de la neuvaine;

CONSIDÉRANT que madame Boisvert précise dans sa correspondance que les Marcheurs de Joliette ne peuvent pas avoir accès aux écoles Ami-Joie et Des Grès en raison de rénovations majeures;

CONSIDÉRANT qu'elle déclare que le Directeur du Service incendie, M. Daniel Isabelle, a été contacté pour la présence de détecteurs de fumée, relativement à la sécurité des personnes qui y dormiront, et qu'il y aura un veilleur de nuit;

2018-06-173

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de madame Louise Boisvert de donner accès gratuitement à la salle communautaire au Marcheurs de Joliette, pour une nuitée, le dimanche 12 août 2018 à partir de 19 h jusqu'à tôt le lendemain matin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

36. Appartenance Mauricie – Demande d'achat de calendriers historiques 2019 portant sur le thème de la mode et de l'habillement dans toutes les sphères de la vie des Mauriciens de 1860 à aujourd'hui

2018-06-174

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à l'achat de 25 calendriers historiques, édition 2019, portant sur le thème de la mode et de l'habillement dans toutes les sphères de la vie des Mauriciens de 1860 à aujourd'hui, au coût de 10,00 \$ chacun, pour un montant global de 250 \$, à l'organisme Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

37. Motion de félicitations – Comité d'embellissement – Distribution d'environ 500 arbres et échange de vivaces

2018-06-175

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité d'embellissement de Saint-Étienne-des-Grès pour la distribution d'environ cinq cents (500) arbres, ainsi que pour l'échange de plantes vivaces avec les citoyens, activité qui s'est tenue le 19 mai dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 juin 2018

38. Affaires diverses

38.1 Motion de félicitations - 40^e anniversaire de fondation du journal Le Stéphanois

2018-06-176

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le journal *Le Stéphanois* pour son 40^e anniversaire de fondation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 14;
Fin : 20 h 21.

39. Clôture de la séance

2018-06-177

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 20 h 21.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.